

Engagements individuels de LVMH dans act4nature international

Présentation de l'entreprise

Le [groupe LVMH](#) a été créé en 1987 par la fusion de Moët Hennessy et Louis Vuitton. C'est en 1989 que Monsieur Bernard Arnault en devient l'actionnaire principal et le Président-directeur général avec l'ambition de faire de LVMH le leader mondial du luxe.

Aujourd'hui, le groupe LVMH fonde sa position de leader sur un patrimoine constitué de 75 Maisons d'exception réparties dans six secteurs d'activités : Vins et Spiritueux, Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques, Montres et Joaillerie, Distribution Sélective et Autres Activités (hôtellerie, média...). Chacune d'entre elles crée des produits porteurs d'un savoir-faire maîtrisé, d'un héritage préservé et d'un modèle de production majoritairement intégré. Avec plus de 215 000 collaborateurs, 119 ateliers de production, 6 307 magasins, ainsi que de nombreuses plateformes logistiques, LVMH est présent dans 81 pays. Son chiffre d'affaires était de 84,7 milliards € en 2024.

Analyse de matérialité

La politique environnementale du groupe LVMH, initiée dès 1992, se fonde sur une analyse régulièrement mise à jour de la matérialité des enjeux environnementaux : cette analyse a été conduite en 2024 selon la méthodologie de double matérialité, conformément aux exigences de la CSRD. [La feuille de route actuelle LIFE 360](#) couvre la période 2021-2030. Elle a été élaborée en 2020, avec la volonté partagée par les Maisons d'accélérer encore les progrès, sur la base des bilans des feuilles de route précédentes, de l'analyse des empreintes environnementales du Groupe ainsi que des exercices de consultation des parties prenantes.

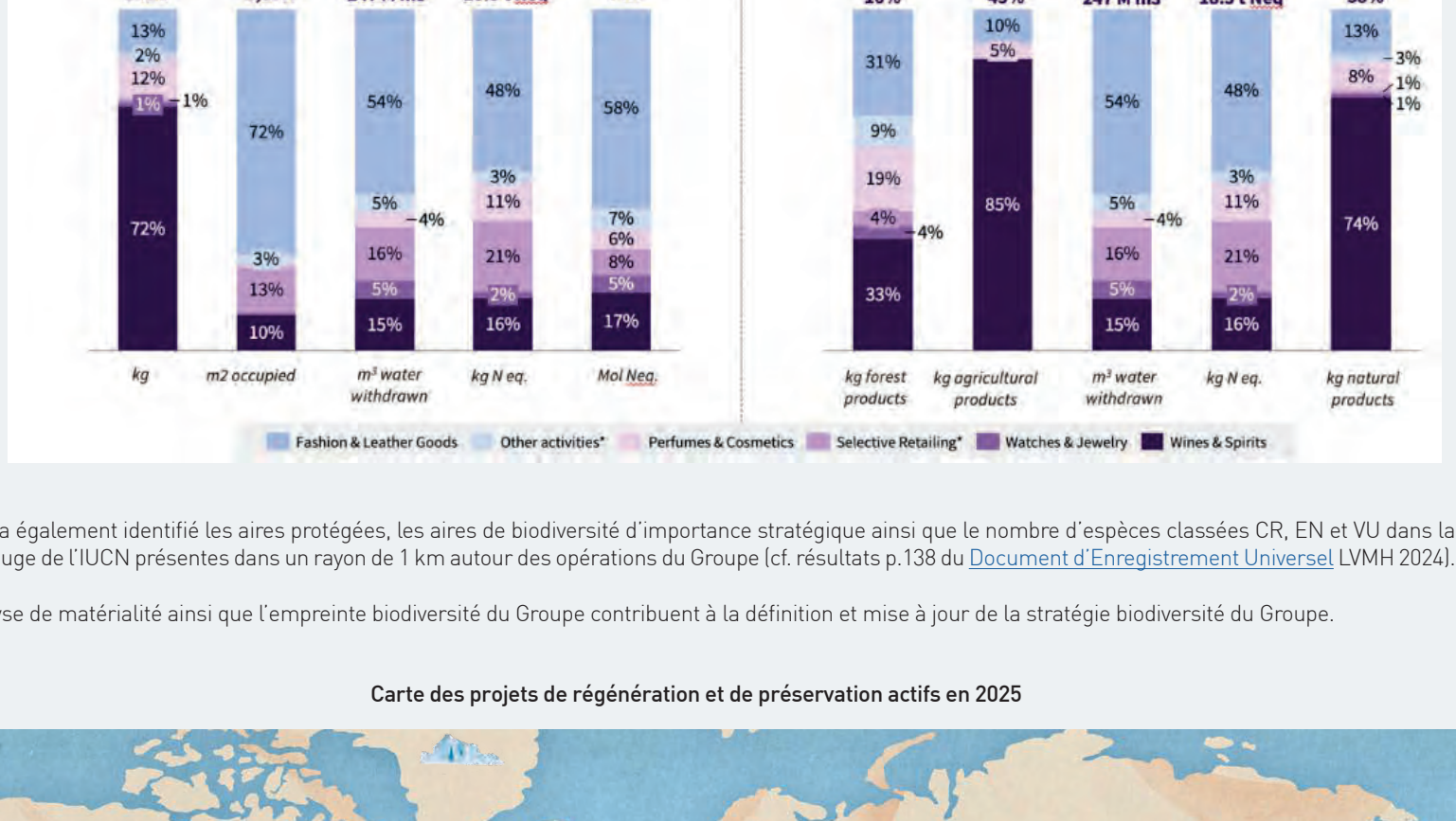
La méthodologie et résultats de l'analyse en double matérialité sont présentés p. 68 du [Document d'Enregistrement Universel](#) LVMH 2024. Les résultats pour le pilier environnement, et notamment biodiversité, sont présentés ci-dessous.

Tableau récapitulatif des Impacts positifs et négatifs, Risques et Opportunités Biodiversité

	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution Sélective	Autres activités (hôtellerie, média...)
E4 Biodiversité						
Impacts	- Fragmentation/dégradation/perte d'habitats terrestres dues aux opérations d'approvisionnement et aux opérations propres au Groupe - Contribution à la dégradation des sols sur la chaîne de valeur amont et aux opérations propres au Groupe	- Fragmentation/dégradation/perte d'habitats terrestres/déforestation dues aux opérations d'approvisionnement - Contribution à la dégradation des sols sur la chaîne de valeur amont				- Hôtellerie : Contribution à la dégradation des sols - Hôtellerie & Yachts : Dégradation d'écosystèmes sensibles (récifs coralliens, forêts tropicales, savanes, zones montagneuses, zones insulaires, etc.) du fait des activités touristiques et de l'utilisation de bateaux dans ces zones - Impacts directs et indirects des activités de restauration sur l'état des écosystèmes

La protection des écosystèmes naturels est un impératif pour LVMH, dont l'activité dépend très fortement des matières premières naturelles (fleurs, raisins, coton, cuir, pierres, etc.). LVMH déploie une stratégie biodiversité et un plan de transition biodiversité associé qui ont été construits en lien avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal et la Stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030.

Mesurer et évaluer les impacts et les dépendances à la nature : LVMH met à jour annuellement ses indicateurs de suivi et a eu recours aux indicateurs de pression et de sensibilité spécifiques et reconnus tels que les bases de données EF 3.0.2 and IMPACT 2002 (surfaces utilisées ou / converties), les outils Trase, Global Forest Watch (surfaces déforestées), IBAT (exposition des activités aux zones protégées, riches en biodiversité et espèces animales et végétales en danger) et Encore (identification des dépendances des activités à la nature). En 2025, LVMH a mis à jour son empreinte biodiversité et eau et a publié son premier reporting TNFD dont voici une synthèse des résultats :



LVMH a également identifié les aires protégées, les aires de biodiversité d'importance stratégique ainsi que le nombre d'espèces classées CR, EN et VU dans la liste rouge de l'UICN présentes dans un rayon de 1 km autour des opérations du Groupe (cf. résultats p.138 du [Document d'Enregistrement Universel](#) LVMH 2024).

L'analyse de matérialité ainsi que l'empreinte biodiversité du Groupe contribuent à la définition et mise à jour de la stratégie biodiversité du Groupe.

Carte des projets de régénération et de préservation actifs en 2025



Les résultats 2024 sont disponibles p.146 et 147 (biodiversité) et p.134 (eau) du [Document d'Enregistrement Universel](#) LVMH 2024.

Articulation avec les engagements act4nature international précédents

En 2025, LVMH renouvelle ses engagements act4nature international. Les nouveaux engagements s'inscrivent dans la continuité des engagements précédents qui couvraient la période 2020-2025 et qui font (ou ont fait) l'[objet de bilans intermédiaires](#). Les résultats des objectifs de certifications de matières premières sont présentés en détail p.147 du [document de référence LVMH 2024](#) dont cuir [98 % en 2024], fourrure [99,97 % en 2024], coton [76 % en 2024] et raisin [96 %].

La stratégie environnementale de LVMH, LIFE 360, s'appuie sur 3 étapes clés en 2023, 2026 et 2030 chacune faisant l'objet d'objectifs quantifiés et spécifiques. LVMH a par ailleurs enrichi en 2022 ses engagements avec l'ajout d'objectifs sur l'eau. Les nouveaux engagements sont donc la poursuite des premiers engagements dans une logique d'approfondissement (déploiement de l'agriculture régénératrice qui fait suite aux objectifs de certification des matières premières pour 2026...) ou d'extension (objectifs eau...).

Engagements individuels

Le Conseil d'administration, qui est l'instance stratégique de la Société, veille à la mise en œuvre de la stratégie environnementale LIFE 360 dont le pilier biodiversité, sur la base des avis émis par le Comité durabilité et gouvernance qu'il a désigné en son sein et dont l'un des rôles est de l'assister dans la définition des grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe en matière éthique, sociale et environnementale. Plus de détail est disponible dans le [document de référence LVMH 2024](#) p. 84 et 85.

				LVMH : - pour les besoins process (principalement tanneries, hôtels, distilleries) - pour les besoins agricoles (irrigation des vignes principalement)	présentés p.134 du document de référence LVMH 2024	
1 - 2 3 - 4 5 - 10	NEW 2.2 Réduire de 30 % les prélèvements d'eau du Groupe (scope 3)	Filières d'approvisionnement LVMH (scope 3) qui représente plus de 95 % de l'empreinte eau	Indicateurs de prélèvements d'eau (en m³ par an) pour les besoins process et agricoles des filières d'approvisionnement LVMH qui sont évalués à partir des quantités de matières premières achetées ainsi que de leur origine et potentielle certification et des bases de données d'inventaire de cycle de vie	- 30 % en m³ Année de référence 2021 : 285 000 000 m³) Les résultats 2024 sont présentés p.134 du document de référence LVMH 2024	Fin 2030	
Axe 3 – Régénérer et préserver les écosystèmes : Contribution à la réduction de la dégradation des sols pour les productions agricoles et extractions minières soit au sein des filières d'approvisionnement via le déploiement de programmes d'agriculture régénératrice pour les matières agricoles stratégiques (b) comme le raisin, le coton, les laines ou le cuir, soit via une contribution à l'effort collectif de régénération et de préservation des écosystèmes et de préservation d'espèces végétales et animales particulièrement en danger soit en dehors des filières du Groupe (programmes spécifiques) Par ailleurs, LVMH a évalué l'exposition de ses opérations aux sites naturels protégés, aux aires de biodiversité d'importance stratégique ainsi qu'aux espèces animales et végétales de la liste rouge UICN. Au total, dans un rayon de 1km autour des sites du Groupe sont présentes 218 aires protégées, 48 aires de biodiversité d'importance stratégiques et 2 936 espèces animales et végétales dont 397 espèces classées CR (en danger critique d'extinction), 1 011 espèces classées EN (en danger d'extinction) ou 1 529 espèces classées VU (vulnérable) dans la liste rouge de l'UICN. Les sites LVMH situés à moins d'1km d'une zone protégée représentent une surface de 2 897 hectares. Les résultats détaillés sont présentés p.137 et 138 du document de référence LVMH 2024						
1 - 2 3 - 4 5 - 6 9 - 10	NEW 3.1 Régénérer, préserver ou restaurer cinq millions d'hectares d'habitat de la faune et de la flore via l'agriculture régénératrice ou l'agroforesterie au sein des filières LVMH couvrant les matières premières stratégiques végétales et animales (b) ou via des programmes de préservation (participation à la préservation d'écosystème) et de restauration d'écosystèmes (resforestation, agroforesterie, création de corridor de biodiversité...) en dehors des filières LVMH. L'objectif de 5 millions d'hectares a été fixé en évaluant la surface d'écosystème nécessaire à la l'activité du Groupe LVMH sur une période de 10 ans. À noter que l'agriculture régénératrice contribue à hauteur de 7 % au plan transition climat de LVMH Davantage de détails sont disponibles dans le chapitre « biodiversité » p.134 du document de référence LVMH 2024	Filières d'approvisionnements en matières premières stratégiques et projets hors filières	- Surfaces agricoles liées à des achats de matières premières stratégiques issues de l'agriculture régénératrice : consolidation des quantités de matières premières stratégiques achetées dont celles bénéficiant d'une certification agriculture régénératrice (ROC, Regenagri, Regenified) ou étant produits selon nos critères d'agriculture régénératrice (c) - Surface des projets de préservation et restauration d'écosystèmes hors filières d'approvisionnement LVMH (cf mappemonde en début de document (e))	5 millions d'hectares (2024 : 3,8 millions d'hectares dont 400 000 hectares en agriculture régénératrice dont 6 000 hectares pilotés en direct via analyse de sols)	Fin 2030	
1 - 2 3 - 4 10	NEW 3.2 Tracer les filières d'approvisionnement	Filières d'approvisionnements stratégiques	Pourcentage des quantités de matières premières stratégiques (b) avec un système de traçabilité dédié (d)	100 % des quantités de matières premières stratégiques avec un système de traçabilité dédié	Fin 2030	
Axe 4 –  Poursuivre et renforcer le soutien à la recherche opérationnelle pour améliorer les connaissances scientifiques et les appliquer au modèle de l'entreprise. LVMH s'implique dans divers travaux de recherche appliquée présentés en note de bas de page (f)						
7 - 9 10	4.1  LVMH partenaire Biodiversité de l'UNESCO	Tous les programmes biodiversité de l'UNESCO dont Zones de Biosphère (programme initial)	Budget du partenariat et indicateurs relatifs aux actions/programmes menés sur le terrain (nombre de formations, projet de restauration ou de préservation, travaux scientifiques de mesure de la biodiversité, usage responsable et durable des ressources...) et nombre de communautés locales accompagnées	Développement d'une méthodologie de déploiement de Certificat Nature et test dans au moins 3 pays/zones de biosphère	Fin 2030	
Axe 5 – NEW Sensibiliser et former nos collaborateurs aux enjeux de protection de la biodiversité et à sa relation avec leurs métiers						
8	NEW 5.1 Formations aux enjeux de protection de la biodiversité	L'ensemble des Maisons du Groupe	Nombre de collaborateurs formés	100 % des collaborateurs formés	Fin 2026 (38 % en 2024 pour un total de 73 917 heures annuelles de formation)	

(a) Déforestation : Forme de conversion, perte de forêt naturelle résultant de :

- la conversion en agriculture ou en une autre utilisation non forestière des terres,
- la conversion en une plantation d'arbres,
- une dégradation sévère et durable.

Conversion : La perte d'un écosystème naturel à la suite de son remplacement par un usage agricole ou tout autre usage des terres, ou bien en raison d'un changement profond et prolongé survenant dans la composition des espèces, la structure ou la fonction d'un écosystème naturel.

LVMH quantifie l'intensité de déforestation et de conversion d'écosystèmes potentielles liée à l'approvisionnement des matières premières via l'empreinte biodiversité qui s'appuie sur des bases données reconnues ainsi que les quantités, les pays d'origine et les pratiques de production (certification...).

(b) La liste des matières premières stratégiques comprend :

- le raisin, le seigle et l'orge,
- les cuirs bovins-ovins et les peaux brutes de veaux, agneaux,
- cuirs exotiques et fourrures,
- le coton,
- les laines,
- les duvets et plumes,
- la viscose,
- la soie,
- les bois, papiers et cartons,
- les pierres et métaux précieux,
- l'huile de palme et ses dérivés,
- le soja et ses dérivés pour un usage cosmétique,
- l'alcool,
- les ingrédients iconiques des Maisons de Parfums et Cosmétiques.

(c) Santé des sols (texture, contenu matières organiques...), biodiversité (espèces présentes, gestion des maladies...), bien être animal, gestion de l'eau (irrigation, pollution...), et critères sociaux-économiques (revenus agricoles...).

- (a) **Déforestation** : Forme de conversion, perte de forêt naturelle résultant de :
- la conversion en agriculture ou en une autre utilisation non forestière des terres,
- la conversion en une plantation d'arbres,
- une dégradation sévère et durable.
- Conversion** : La perte d'un écosystème naturel à la suite de son remplacement par un usage agricole ou tout autre usage des terres, ou bien en raison d'un changement profond et prolongé survenant dans la composition des espèces, la structure ou la fonction d'un écosystème naturel.
- LVMH quantifie l'intensité de déforestation et de conversion d'écosystèmes potentiels liée à l'approvisionnement des matières premières via l'empreinte biodiversité qui s'appuie sur des bases données reconnues ainsi que les quantités, les pays d'origine et les pratiques de production (certification)...
- (b) La liste des matières premières stratégiques comprend :
- le raisin, le seigle et l'orge,
- les cuirs bovins-ovins et les peaux brutes de veaux, agneaux,
- les cuirs exotiques et fourrures,
- le coton,
- les laines,
- les duvets et plumes,
- la viscosité,
- la soie,
- les bois, métaux et cartons,
- les pierres et pierres précieuses,
- l'huile de palme et ses dérivés,
- le soja et ses dérivés pour un usage cosmétique,
- l'alcool,
- les ingrédients iconiques des Maisons de Parfums et Cosmétiques.
- (c) Santé des sols (texture, contenu matières organiques...), biodiversité (espèces présentes, gestion des maladies...), bien-être animal, gestion de l'eau (irrigation, pollution...) et critères sociaux-économiques (revenus agriculteurs...).
- (d) Pour les matières Parfums et Cosmétiques, le consortium TRaceability Alliance for Sustainable CosMeTics (TRASCE) vise à améliorer la traçabilité des composants clés des formules et des emballages de la filière cosmétique. Pour les filières mode et maroquinerie, LVMH déploie la solution Textile Genesis. D'autres outils couvrent les autres métiers et filières d'approvisionnement.
- (e) Parmi les principaux programmes de préservation hors des filières d'approvisionnement LVMH :
- LVMH et l'UNESCO ont lancé un programme pour lutter contre les facteurs de la déforestation en Amazonie doté d'un fonds de cinq millions d'euros sur cinq ans. Il propose de s'attaquer aux origines de la déforestation et de la pollution des eaux du bassin amazonien en associant huit réserves de biosphère en Bolivie (Pilón-Lajas, Beni), en Équateur (Yasuni, Sumaco, Podocarpus-El Cónor), au Brésil (Amazonie Centrale) et au Pérou (Manu, Oxapampa-Asháninka-Yaneshla).
- Moët Hennessy poursuit son engagement avec ReForest'Action pour lancer des programmes de reforestation au Kenya, en Chine, aux États-Unis, en Afrique du Sud mais aussi au sein de vignobles.
- Louis Vuitton contribue à préserver les ressources naturelles en signant un partenariat de cinq ans avec l'association People For Wildlife, et auprès des communautés locales, pour maintenir et régénérer la biodiversité au sein d'une zone naturelle australienne de 400 000 hectares.
- (f) LVMH accompagne et/ou mène des travaux de recherche appliquée via les programmes suivants :

- 1) le second partenariat LVMH – UNESCO « Pour la beauté du vivant » s'articule autour de trois axes majeurs :
• **soutenir des modèles économiques durables**,
• **mesurer les impacts environnementaux et sociaux** : valoriser les pratiques durables et respectueuses du vivant en évaluant leurs bénéfices combinés (carbone, biodiversité, eau, sols, savoir-faire) et
• **renforcer les compétences et les savoirs**.
- C'est dans le cadre du 2^{ème} axe du partenariat que LVMH et l'UNESCO participent à la recherche approfondie et aux travaux internationaux sur le développement de certificats Nature, visant notamment à assurer des revenus additionnels aux communautés locales.
- 2) LVMH dispose de 3 centres de recherche qui mènent notamment des travaux de R&D sur l'agriculture régénératrice (santé des sols, pratiques agricoles...) : [LVMH Gaia](#), le [centre de recherche Moët Hennessy Robert Jean de Vogüé](#), et un centre Helios le centre de recherche LVMH Parfums et cosmétiques.
- 3) LVMH est membre fondateur de la [Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité \(FRB\)](#).